

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 2 JUILLET 2012
DELIBERATION N°2012-41

OBJET : Compte-rendu des Conseils des études et de la vie universitaire des 24 mai et 21 juin 2012.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

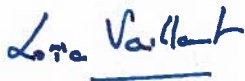
DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du Conseil des études et de la vie universitaire lors de sa séance du 24 mai 2012.

D'APPROUVER à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du Conseil des études et de la vie universitaire lors de sa séance du 21 juin 2012.

Fait à Tours, le 4 juillet 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT